

ACTUALITÉ LOCALE

Bouches-du-Rhône

Contre les abandons d'animaux, le meilleur allié est la réflexion

FOS-SUR-MER

Entre pic d'abandons et naissances de chatons, les refuges tournent à plein régime cet été. La SPA de Salon et Fos-Animalia appellent à plus de réflexion avant d'adopter.

Depuis quelques semaines, sur les réseaux sociaux, les publications se multiplient : « Trouvée à Port-de-Bouc, femelle, non identifiée, attachée devant la clinique vétérinaire... » « Trouvé à Gignac-la-Nerthe, I-CAD (Identification des carnivores domestiques) pas à jour. » « Attend ses propriétaires au refuge. »

La saison estivale est une période noire pour les animaux de compagnie. « En France, on est les champions d'Europe de l'abandon », affirme Philippe Adam, le président de la SPA de Salon-de-Provence. En 2025, 335 258 chats et chiens ont été pris en charge par les structures de protection animale, selon des données publiées début 2026 par Solidarité peuple animal à partir des fichiers de l'I-CAD. En été, les associations estiment qu'un animal de compagnie est abandonné toutes les deux minutes.

Les malinois et les staffs surreprésentés

À Salon-de-Provence, la SPA enregistre un pic de 30 % sur les mois de juin, juillet et août. Créée en 1954, l'association n'a juridiquement rien à voir avec



À Fos-Animalia, les animaux restent souvent moins d'un an avant de trouver une famille. « C'est du cas par cas », glisse Cathy Dautheribes, comme à la SPA de Salon, où des chiens sont restés plus de 6 ans. PHOTO A.M.

son homologue à la patte orange. « Société protectrice des animaux est un terme générique », explique Philippe Adam. En 2021, alors que la loi impose à chaque commune de disposer d'une fourrière, l'association indépendante passe une convention avec 43 collectivités du pays salonnais.

« Quand on capture un animal sur la voie publique, il y a un délai de 8 jours ouvrés et francs pour que le propriétaire vienne le récupérer, puis il est réputé nous appartenir », détaille le président. Après un protocole vaccinal complet et une quarantaine, il rejoint la zone refuge pour pouvoir être adopté. » Les

chiens et chats peuvent aussi arriver suite à un arrêté de placement émanant du maire, à une réquisition judiciaire, ou à une procédure légale d'abandon en cas de force majeure (maladie, séjour à l'hôpital).

En ce mois d'août, quasiment tous les boxs de la fourrière comme du refuge sont au complet. Environ 280 animaux vivent dans l'enceinte de la SPA, qui a une capacité maximale de 300 placements. Du côté des chiens, deux races sont surreprésentées : les staffs et les malinois, qui constituent à elles deux 50 % du cheptel.

Avec une problématique : ces chiens étant de catégorie 1

ou 2 (d'attaque ou de garde et de défense), ils sont plus compliqués à adopter. « Il faut avoir un casier judiciaire vierge, obtenir un permis de détention et souscrire une assurance responsabilité civile particulière », détaille le président de la SPA. Si ce classement peut faire peur, il suffit de rencontrer les concernés pour se libérer des préjugés. Derrière les grilles, les coups de langue sont abondants et la douceur des regards est frappante. « Avec de l'amour et de la patience, on arrive à beaucoup de choses », glisse Cathy Dautheribes, qui a créé Fos-Animalia il y a 30 ans.

Cette association, également

fourrière pour le territoire fos-séen, double sa capacité en été et connaît la même problématique. « On a beaucoup de malinois, souffle la présidente. Ce sont des chiens de travail, pas des chiens de famille. Ils ont besoin de cadre. Les gens les prennent bébé parce qu'il y a un effet de mode, ils les gardent deux ans puis les abandonnent parce qu'ils s'en sortent pas. » Aux abandons en pagaille s'ajoute la période de reproduction des chats. « On est envahis de chatons, on en a une trentaine », révèle Cathy Dautheribes en entrant dans la chatterie, où les miaulements juvéniles illustrent à eux seuls la situation. « Le reste de l'année on a un roulement, mais les gens n'adoptent pas en été, il n'y a que des abandons », déplore-t-elle.

Pour que ces situations ne se répètent pas, les refuges demandent aux adoptants de prendre un vrai temps de réflexion avant de sauter le pas, et de choisir un compagnon adapté à leur mode de vie. « Il faut venir plusieurs fois, que toute la famille se présente, essayer de promener le chien... Et surtout être conscient que c'est du temps et de l'argent », appuie Cathy Dautheribes.

En 2021, le travail de collaboration entre la SPA de Salon-de-Provence et les députés Jean-Marc Zulesi (Ens) et Éric Diard (DVD) a mené à la publication d'une loi imposant à tout adoptant de signer un certificat d'engagement et de connaissance, assorti d'un délai de réflexion obligatoire d'une semaine avant la remise effective de l'animal.

Alice Magar